



par le **SNITPECT-FO**

L'instant



n°6

4 mars 2014

Promotion sur liste d'aptitude

Le 14 avril, le Cerema doit transmettre les dossiers des agents qu'il propose à la promotion à la DRH du MEDDE.

Au niveau de la DTec TV, FO a rappelé sa position à l'administration lors d'un échange inter-syndical le 4 mars.

- L'administration ne doit pas se substituer à la CAP. Tous les agents qui sont perçus par leur hiérarchie comme apte à assumer un poste d'ITPE doivent être proposés.
- L'âge ou la date d'entrée dans le grade de TSCDD n'est pas un critère.
- L'ensemble de la carrière de l'agent doit être pris en compte. La date d'arrivée à la DTec TV n'est pas un critère.

La CAP des ITPE examine l'ensemble des dossiers qui lui sont proposés sans numerus clausus fixé par structure. Le Cerema et chacune de ses directions ne doivent pas s'autocensurer dans le nombre de dossier à faire remonter.

FO rappelle sa demande formulée le 20 février au directeur général : pour chaque corps des commissions indemnitaires et des commissions promotions doivent se tenir. Ces instances doivent permettre de porter des messages collectifs et d'éviter la pérennisation d'erreur de gestion antérieure.

L'instant TV est la nouvelle e-lettre, légère et décalée du SNITPECT à destination des agents de la DTec TV.

Elle est rédigée par l'équipe locale du SNITPECT. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et à nous rejoindre.

Contact :

snitpect-fo.syndicats.oh.certu@cerema.fr

Les élus de la CAP sont là pour tous !

Une fois élus, les représentants de la CAP représentent tous les agents ou futurs agents du corps. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour échanger sur votre dossier (mutation, promotion, ...) en amont de la pré-CAP. Vous pouvez contacter l'élu de votre choix.

Calendrier complet des CAP et liste des élus : [ICI](#) !

Prochaines dates :

Mobilité : La pré-CAP se tiendra le 3 juin et la CAP aura lieu le 11 juin.

Liste d'aptitude ITPE : La pré-CAP se tiendra du 23 au 25 juin et la CAP aura lieu le 1er juillet 2014. [Circulaire LA 2015](#)

L'instant national

Que se passe-t-il chez les autres ? Un point sur la situation nationale des cadres.

Comment les cadres vivent-ils leur métier ? Quels sont leurs horaires ? Ont-ils perdu du pouvoir d'achat ? Ces questions, et bien d'autres sont livrées par l'Insee dans son [tableau de l'économie française 2014](#).

Un extrait du site cadremploi.fr qui analyse cette étude :

« La moitié des cadres travaille après 20 heures

On savait qu'ils y passaient du temps, mais pas à ce point. Selon l'étude, la moitié des cadres (49% exactement) travaillent habituellement, ou occasionnellement, entre 20h et minuit les soirs de semaine. Une partie d'entre eux à peine inférieure (48%) fait de même le samedi dans la journée. Heureusement, il reste le dimanche. Sauf pour 32% des cols blancs qui ce jour là, sont également au boulot. »

Force Ouvrière combat le surmenage ou Syndrome d'épuisement professionnel.

Le « Burn-out » est une maladie professionnelle !

La confédération Force Ouvrière soutient l'appel pour une reconnaissance du « burn out » au tableau des maladies professionnelles.

[Retrouve, en cliquant ici, le guide "Pression sur le management" du SNITPECT-FO, le communiqué de FO et le lien pour accéder à la pétition en ligne.](#)

L'instant ACTION ! **18 mars**

[Plus de renseignement sur le site du SNITPECT-FO](#)

La politique d'austérité poursuivie par le gouvernement est renforcée depuis le pacte de responsabilité, qui aura des conséquences désastreuses pour la fonction publique, ses agents et le service public rendu aux citoyens. Après plusieurs années de blocage de la valeur du point d'indice, après l'augmentation des cotisations retraite, la suppression des effectifs, la dégradation des conditions de travail, les fonctionnaires et agents publics en ont assez!

A cela s'ajoutent les différentes déclarations concernant le blocage des carrières (promotions, avancement d'échelon, requalification), voire le gel des primes. Tout cela est inacceptable. Suite à l'intervention des organisations syndicales, la lettre du Premier ministre du 14 février dément que tout gel des avancements soit à l'ordre du jour mais elle confirme que, selon le gouvernement, la fonction publique doit faire des économies et que les futures négociations doivent être inscrites dans le cadre de la réduction des dépenses publiques que nous contestons.

Cette politique perpétue des destructions d'emplois au prétexte de redéploiement et de restrictions budgétaires, ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir un service de qualité partout sur le territoire. Les réorganisations en cours à travers les différents projets de loi de décentralisation, et la création des métropoles vont dans le sens de nouveaux reculs des services de l'Etat, d'une désertification accentuée qui conduit à une réduction d'accès aux services publics à tous les niveaux.

C'est pourquoi, face à ces attaques contre la fonction publique et ses agents, les organisations syndicales appellent l'ensemble des agents publics à cesser le travail le mardi 18 mars 2014 et à s'inscrire dans les actions interprofessionnelles et manifestations menées au plan local pour :

- La reconnaissance du rôle de la fonction publique, de ses missions et du travail de ses agents ;
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- La revalorisation de tous les salaires et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat ;
- La création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics et l'arrêt des suppressions d'emplois en cours;
- L'amélioration des conditions de travail.